

LE SITE OFFICIEL
C'EST PAR LÀ



NUMÉRO 12
AVRIL 2026

RÈGLEMENTS INTÉRIEUR : LA CGT FAIT PLIER LA DIRECTION DEVANT LA COUR D'APPEL !



Par un arrêt rendu le 17 mars 2026, la Cour d'appel de Paris confirme l'essentiel du jugement obtenu par la CGT devant le Tribunal Judiciaire de Bobigny le 21 novembre 2024.

La cour d'appel **sanctionne des dérives graves en confirmant l'annulation de plusieurs dispositions qui portaient directement atteinte aux droits fondamentaux des salariés :**

- les tentatives **de remise en cause du droit de retrait** (interdiction de menacer de sanctions les agents qui se protègent d'un danger) ;
- les **interdictions générales de manifester** dans l'entreprise est annulée au nom de la liberté d'expression ;
- les **dispositifs de surveillance des salariés dans leurs démarches judiciaires**. Cela va bien au-delà de la simple fin de l'obligation de rendre compte de ses déclarations puisque c'est toute la tentative de surveillance des salariés face à la justice qui est supprimée.

La cour rappelle une règle simple mais essentielle : le règlement intérieur doit respecter les libertés fondamentales !!!



Ces récentes décisions réaffirment avec force que le salarié est protégé dans son expression, qu'elle s'exerce individuellement ou collectivement et que l'employeur ne peut brider cette liberté fondamentale dans l'entreprise sous couvert de neutralité.

RETROUVEZ L'INFO SYNDICALE DES CHEMINOT.ES BRETON.NES

EN TEMPS RÉEL SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !



RÉGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAJET : LA LIGNE BLANCHE À ÉTÉ FRANCHIE



La Direction Nationale fait le choix de mise en place de nouveaux logiciels de commande des agents et de calcul pour leurs délais de déplacements (Hastus, Optimum, etc) mais ceux-ci ne sont pas adaptés aux règles du chemin de fer.

En effet, la nouvelle technologie ne reconnaît que la LPA (Lieu principal d'affectation) supprimant la notion de gare domiciliaire, ce qui implique certains jours, des délais d'acheminement dorénavant supérieurs.

Pour faire payer ce changement aux cheminot.es, la Direction a décidé unilatéralement de modifier les textes et les RH en supprimant la notion d'évolution en véhicule sur la base de 40km/h et de se baser sur des applications type Mappy.

La CGT a interpellé la Direction TER en DCI, démontrant l'illégalité d'utilisation de ce type

de site et demandant le maintien de la vitesse de 40km/h.

Pour la Direction "**il n'y aura pas de changement pour le décompte du temps de travail**" ce qui indique le maintien de trajet calculé à 40km/h comme auparavant !

Reste maintenant à l'acter dans tous les CSE.

Soyons toujours vigilant.es, les attaques ne cessent de se multiplier pour abaisser les conditions de travail des cheminot.es!

DÉMENTELEMNT MEDICAL L'HÉMORRAGIE CONTINUE !

SANTÉ



Sous couvert d'« optimisation », la Direction du GIE Optim'Services poursuit une politique de réduction des moyens médicaux à la SNCF. Derrière les discours sur la modernisation et la proximité, les documents internes montrent une réalité bien différente : celle d'un affaiblissement organisé des structures de santé des cheminots.

Depuis 2011, près de la moitié des cabinets médicaux ont disparu. Toutes les professions sont touchées : les médecins généralistes ont été réduits de près de moitié, les infirmières fortement diminuées et les secrétaires médicales, pourtant indispensables, quasiment supprimées. Tendances qui s'est encore accélérée récemment, avec de nouvelles fermetures entre 2023 et 2025.

Cette situation entraîne une dégradation importante des conditions de travail. Faute de personnel administratif, les soignants doivent absorber une charge croissante de tâches non

médicales, au détriment du suivi, de la prévention et de l'écoute. La surcharge et la précipitation augmentent les risques, posant un problème direct de santé et de sécurité pour les agents.

Pour la CGT, cette évolution n'est pas accidentelle. Elle s'inscrit dans une logique de transformation de la médecine SNCF en simple outil de gestion des ressources humaines, avec en perspective une externalisation vers le privé. La santé des cheminots est ainsi progressivement réduite à une logique de rentabilité, loin des besoins réels des agents.

Face à cette attaque, la CGT appelle à une mobilisation de tous les cheminots car la défense des services médicaux est une bataille essentielle pour garantir un véritable droit à la santé au travail.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL NE DOIT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT FINANCIÈRE !



Depuis plusieurs années, la Direction de la SNCF généralise les flex offices et open spaces dans un but purement financier de réduction des coûts immobiliers. Ces organisations, jugées pathogènes, déshumanisent le travail, suppriment les repères collectifs au travail, augmentant la charge mentale ainsi que les risques de burn-out.

Partout où il est mis en place, le flex office est vécu comme une «**expropriation**» de l'outil de travail, anonymisant le travail des salariés et les rendant interchangeable.

Le télétravail est un véritable outil managérial permettant la mise en place du flex-office par l'employeur pour pallier le manque de bureaux physiques. S'il répond à certains besoins, il favorise l'isolement, le surtravail et accentue les inégalités femmes-hommes par une confusion entre sphères pro et privée.



Revendications de l'UFCM-CGT :

- Fin des open spaces et flex offices au profit de bureaux personnels ergonomiques.
- Télétravail strictement volontaire, limité à 2 jours/semaine et encadré par un droit à la déconnexion effectif.
- Développement de sites de proximité pour « vivre et travailler au pays » (bureaux de co-working en gare par exemple).
- Création d'emplois pour équilibrer la charge de travail.

DÉS-OPTIM'SERVICES : UN PLAN SOCIAL DÉGUISÉ !



La Fédération CGT des cheminots tire la sonnette d'alarme face à ce « plan social déguisé » au sein du GIE Optim'Services. Créée en 2023 comme un centre de services partagés regroupant plusieurs fonctions (paie, médical, action sociale, logement), cette structure serait un outil visant à restructurer en profondeur la SNCF, avec en ligne de mire la filialisation et la sous-traitance de certaines activités.

Trois ans après sa mise en place, les effets de cette stratégie se font durement sentir. Dans le secteur de la production comptable, les effectifs sont en chute libre : une baisse de 21 % est annoncée, avec 35 suppressions de postes pour seulement 11 créations. Le bilan net s'élève ainsi à 24 emplois supprimés. Une situation qui entraîne une dégradation significative des conditions de travail et une augmentation des risques psychosociaux.

Les inquiétudes sont également vives dans le domaine de l'aptitude ferroviaire. Le projet de réorganisation prévoit une réduction de 40 % des effectifs sur certains sites, notamment à Lyon et Paris Sud-Est. Cette diminution s'accompagnerait d'une intensification du rythme de travail, avec jusqu'à 14 visites médicales quotidiennes par agent. La fermeture du centre de Rennes et le transfert de ses activités vers Paris suscitent également des craintes quant à la qualité du suivi


médical et à la sécurité des circulations ferroviaires.

Du côté des archives, la situation n'est guère plus rassurante. Le service SARDO, déjà fragilisé par une baisse de moitié de ses effectifs en dix ans, fait face à de nouvelles suppressions de postes et à la fermeture de sites. Une partie de l'activité serait désormais confiée à une entreprise privée.

Ce n'est rien d'autre qu'un « bradage » du service public!

Face à cette succession de réorganisations, la CGT appelle à une mobilisation collective des cheminots. Le syndicat affirme poursuivre son action dans les différentes instances représentatives du personnel pour tenter de freiner ces projets, tout en appelant à l'unité pour défendre les emplois et les conditions de travail.

**J'AGIS, JE M'ENGAGE,
JE REJOINS LA CGT !**



J'ADHÈRE A LA CGT

Ne dites plus :
QUE FAIT LA CGT ?
Faites-la !

J'adhère

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Fonction : _____

Grade : _____

Position rémunération : _____

Etablissement : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

SECTEUR CGT CHEMINOTS DE BRETAGNE
6BIS, RUE PIERRE MARTIN
35000 RENNES
www.cgtcheminotsbretagne.fr